



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 20 novembre 2013 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau, et messieurs les conseillers Mike Duggan et Maxime Tremblay formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs Michel Tremblay, directeur général adjoint et André Lambert, directeur général adjoint et M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier-adjoint.

CE-2013-1645

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 18 ET 25 SEPTEMBRE, 2 OCTOBRE 2013 AINSI QUE LES SÉANCES SPÉCIALES DES 1^{ER} ET 3 OCTOBRE 2013

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 18 et 25 septembre, 2 octobre 2013 ainsi que les séances spéciales tenues les 1^{er} et 3 octobre 2013 ont été remises aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

CE-2013-1646

SOUSSION 2013 SP 295 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DE SERVICES MUNICIPAUX - SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH - PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Quadrivium conseil inc., 290, boulevard Saint-Joseph, unité 2, Gatineau, Québec, J8Y 3Y3, pour la préparation de plans, devis et documents d'appel d'offres et la surveillance avec résidence pour le projet de réfection des services municipaux « Secteur du boulevard Saint-Joseph - Phase 1 » pour un montant approximatif de 124 115,51 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1^{er} octobre 2013, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

QUE ce comité autorise la firme Quadrivium conseil inc. à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux aux autorités compétentes en la matière.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-026-27553	118 718,01 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts Saint-Joseph et Taché
04-13493	5 397,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1647

SOUSSION 2013 SP 269 - RÉNOVATION DE L'ENTREPÔT À SEL DES ATELIERS MUNICIPAUX DU SECTEUR DE GATINEAU**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LCC & Associés Canada inc., 30A, avenue du Grésil, Gatineau, Québec, J9A 3L8, pour les travaux de rénovation de l'entrepôt à sel aux ateliers municipaux du 476, boulevard Saint-René Est pour un montant total 198 680 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 octobre 2013, et ce, étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13025-002-27554	190 039,86 \$	Mise aux normes - Autres édifices municipaux - Travaux à l'entrepôt à sel de Gatineau
04-13493	8 640,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1648

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE PARTIE DU LOT 3 836 086 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 490-492, BOULEVARD DES GRIVES - AMÉNAGEMENT D'UN LIEN CYCLABLE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAXIME TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE monsieur Déogratias Habimana est propriétaire du lot 3 836 086 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant le 490-492, boulevard des Grives;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a signifié son intention d'acquérir une partie du lot 3 836 086 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 95,6 m², auprès de monsieur Habimana dans le but d'y aménager un lien cyclable dans le corridor Ruisseau-des-Fées;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré pour l'acquisition d'une partie du lot 3 836 086 au cadastre du Québec, d'une superficie de 95,6 m², et ce, dernier a signé une promesse de cession le 17 septembre 2013 pour un montant total de 13 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un rapport d'évaluation réalisé le 23 avril 2013 par monsieur Michel Paquin, évaluateur agréé, confirme que la transaction respecte la valeur marchande dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 3 836 086 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 95,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par le propriétaire le 17 septembre 2013 pour un montant total de 13 000 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition de gré à gré d'une partie du lot 3 836 086 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie de 95,6 m², au montant de 13 000 \$, plus les taxes applicables, et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et aux autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée par le propriétaire le 17 septembre 2013;

- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13027-001-27549	14 296,75 \$	Sentier des Fées entre les boulevards du Plateau et des Grives - Travaux de construction - Sentier
04-13493	650,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1649

SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION - DUPORTAGE FORD LIMITÉE - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE Duportage Ford Limitée est propriétaire du lot 1 090 410 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 949, boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 090 410 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 49,6 m², afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, et ce, dernier a signé une option de servitude temporaire de construction effective immédiatement et s'éteignant 183 jours suivant sa publication au Registre foncier du Québec, délai suffisant pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude temporaire de construction dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie du lot 1 090 410 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 49,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 19 septembre 2013 par Duportage Ford Limitée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude temporaire de construction dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie du lot 1 090 410 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 49,6 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 19 septembre 2013 par Duportage Ford Limitée;

- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-1650

SERVITUDE TEMPORAIRE DE CONSTRUCTION - 9147-2985 QUÉBEC INC. - REMPLACEMENT DE LA CONDUITE PLUVIALE SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE 9147-2985 Québec inc. est propriétaire du lot 1 090 408 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, situé au 890, boulevard Saint-Joseph et connu comme étant le concessionnaire Subaru;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude temporaire de construction sur une partie du lot 1 090 408 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,9 m², afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec le propriétaire ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, et ce, dernier a signé une option de servitude temporaire de construction effective immédiatement et s'éteignant 183 jours suivant sa publication au Registre foncier du Québec, délai suffisant pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude temporaire de construction dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie du lot 1 090 408 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 23 août 2013 par 9147-2985 Québec inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude temporaire de construction dans le cadre du projet de remplacement de la conduite pluviale (ruisseau Leamy canalisé) sur le boulevard Saint-Joseph, sur une partie du lot 1 090 408 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie de 68,9 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans l'option de servitude négociée et dûment signée le 23 août 2013 par 9147-2985 Québec inc.;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis, aux termes et conditions énoncés dans l'option de servitude faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Adoptée

CE-2013-1651

SERVITUDE TEMPORAIRE DE 49 ANS - COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE - RUE CHAUVEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, à sa séance du 8 février 2011, adoptait les règlements d'emprunt numéros 673-2011 et 674-2011 qui autorisent la Ville de Gatineau à dépenser un total de 28 400 000 \$ pour exécuter ou faire exécuter des travaux de réfection sur le réseau routier, ainsi que des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, sur le territoire de la ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements autorisent également la Ville à acquérir, lorsque nécessaire, les lots, parties de lots ou servitudes nécessaires à la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la capitale nationale est propriétaire du lot 5 087 821 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu comme étant une partie de la rue Chauveau;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection de la rue Chauveau, la Ville de Gatineau doit acquérir une servitude sur une partie du lot 5 087 821 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 200 m², afin de réaliser les travaux et assurer l'entretien de son réseau routier;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec la Commission de la capitale nationale ont permis de conclure une entente de gré à gré, au montant de 3 984 \$, plus les taxes applicables, et cette dernière a signé lettre d'entente le 28 août 2013, qu'elle soumet à la Ville de Gatineau pour signature;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une servitude temporaire de 49 ans permettant la réalisation des travaux de réfection de la rue Chauveau, ainsi que l'utilisation et l'entretien des ouvrages, sur une partie du lot 5 087 821 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 200 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Commission de la capitale nationale et autres conditions stipulées dans la lettre d'entente négociée et dûment signée le 28 août 2013 par la Commission de la capitale nationale, au montant de 3 984 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude temporaire de 49 ans permettant la réalisation des travaux de réfection de la rue Chauveau, ainsi que l'utilisation et l'entretien des ouvrages, sur une partie du lot 5 087 821 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie approximative de 200 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Commission de la capitale nationale et autres conditions stipulées dans la lettre d'entente négociée et dûment signée le 28 août 2013 par la Commission de la capitale nationale, au montant de 3 984 \$, plus les taxes applicables;
- mandate l'arpenteur-géomètre de la Ville de Gatineau afin qu'il prépare la description technique et le plan de la servitude, dans les soixante jours suivant la fin des travaux;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de servitude et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes ainsi que la lettre d'entente ci-jointe aux présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30674-016-27550	4 381,40 \$	Travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier PIQM-Hull-Saint-Bosco, phase 5, rues Davies et Jean -Chauveau
04-13493	199,20 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1652

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES LOTS 1 089 284 ET 1 089 324 AU CADASTRE DU QUÉBEC - 262 ET 264, CHEMIN FREEMAN - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - MIREILLE APOLLON

CONSIDÉRANT QUE madame Hélène Benoit est propriétaire du lot 1 089 324 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et dont l'adresse est le 262, chemin Freeman;

CONSIDÉRANT QUE madame Céline Miron est propriétaire du lot 1 089 284 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, et dont l'adresse est le 264, chemin Freeman;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réfection du chemin Freeman et de la construction d'un trottoir, la Ville de Gatineau requiert l'acquisition d'une partie du lot 1 089 324 au cadastre du Québec, d'une superficie de 46,5 m², et d'une partie du lot 1 089 284 au cadastre du Québec, d'une superficie de 46,5 m², pour une superficie totale de 93 m²;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de ces parcelles de terrain est établie à 23 450 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans des rapports d'évaluation en date du 20 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE les discussions avec les propriétaires ont permis de conclure des ententes de gré à gré pour l'acquisition de ces terrains à un montant de 21 800 \$, plus les taxes, si applicables, dont voici les détails :

Adresse	Nom du propriétaire	Numéro de lot (partie)	Superficie	Date de l'entente	Montant de l'acquisition (excluant les taxes)
262, chemin Freeman	Hélène Benoit	1 089 324	46,50 m ²	25 septembre 2013	<ul style="list-style-type: none"> • 9 300 \$ (achat du terrain) • 2 500 \$ (dommages aux arbres) Total : 11 800 \$
264, chemin Freeman	Céline Miron	1 089 284	46,50 m ²	26 septembre 2013	10 000 \$ (achat du terrain)
TOTAL					21 800 \$

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 1 089 324 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 46,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée et dûment signée le 25 septembre 2013 par madame Hélène Benoit, pour un montant total de 11 800 \$, plus les taxes, si applicables;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition d'une partie du lot 1 089 284 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 46,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée et dûment signée le 26 septembre 2013 par madame Céline Miron pour un montant total de 10 000 \$, plus les taxes, si applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- acquiert une partie du lot 1 089 324 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 46,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée et dûment signée le 25 septembre 2013 par madame Hélène Benoit pour un montant total de 11 800 \$, plus les taxes, si applicables;
- acquiert une partie du lot 1 089 284 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, d'une superficie totale de 46,5 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse d'achat négociée et dûment signée le 26 septembre 2013 par madame Céline Miron pour un montant total de 10 000 \$, plus les taxes, si applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans les promesses d'achat faisant l'objet des présentes;
- mandate le Service du greffe à préparer l'acte de vente et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite aux présentes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30730-013-27551	23 974,55 \$	Divers travaux de réfection à même le réseau routier Hull - Freeman, Talus à de l'Arche
04-13493	1 090,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1653

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ - PISTE CYCLABLE SUR LA ROUTE 148 - COMMANDITÉ PAPIER MASSON WB LTÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARC CARRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE Commandité Papier Masson WB Ltée est propriétaire des lots 2 469 432 et 2 469 374 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, lesquels font l'objet d'une opération cadastrale dans le but de créer les futurs lots 5 004 283, 5 004 284 et 5 004 285 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 538,3 m²;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement de la Route Verte, la Ville de Gatineau doit procéder à des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur la route 148, près de l'intersection de la rue Georges. Afin de permettre la réalisation de ce projet, la Ville de Gatineau doit procéder à l'acquisition des futurs lots 5 004 283, 5 004 284 et 5 004 285. Cette acquisition permettra également la reconfiguration de cette intersection afin d'assurer, entre autres, la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE les négociations entre le Service de la gestion des biens immobiliers et Commandité Papier Masson WB Ltée ont permis de conclure une entente de gré à gré et cette dernière a signé une promesse de cession le 15 août 2013, au montant de 3 827 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la valeur marchande de la parcelle requise est établie à 3 827 \$ par monsieur Michel Paquin, É.A., dans deux rapports d'évaluations distincts datés du 11 octobre 2012 (lots 5 004 283 et 5 004 284) et du 12 octobre 2012 (lot 5 004 285);

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette transaction;

CONSIDÉRANT QUE le Service de la gestion des biens immobiliers recommande l'acquisition des futurs lots 5 004 283, 5 004 284 et 5 004 285 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 538,3 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 15 août 2013 par Commandité Papier Masson WB ltée pour un montant total de 3 827 \$, plus les taxes applicables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise l'acquisition des futurs lots 5 004 283, 5 004 284 et 5 004 285 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Papineau, d'une superficie totale de 538,3 m², et ce, aux conditions prévues au contrat type de la Ville de Gatineau et autres conditions stipulées dans la promesse de cession négociée et dûment signée le 15 août 2013 par Commandité Papier Masson WB ltée pour un montant total de 3 827 \$, plus les taxes si applicables;
- autorise le Service de la gestion des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de vente, si requis, aux termes et conditions énoncés dans la promesse de cession faisant l'objet de la présente;
- mandate le Service des infrastructures à procéder à une seconde opération cadastrale afin d'intégrer, comme stipulé à la promesse de cession négociée et dûment signée le 15 août 2013 par Commandité Papier Masson WB ltée, les lots acquis par la présente au cadastre de la route 148 ou de la rue Georges;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11008-001-27552	4 208,74 \$	Voie cyclable sur la route 148, entre la rue Georges et la route 315 - Acquisition
04-13493	191,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1654

ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ ET ENTENTE HORS COUR - LOT 1 105 702 AU CADASTRE DU QUÉBEC - PROJET DE REVITALISATION DU SECTEUR RIVERAIN DE LA RUE JACQUES-CARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE POINTE-GATINEAU - MYRIAM NADEAU

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Sallenave est propriétaire du lot 1 105 702 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-839 en date du 3 octobre 2006, adoptait le Règlement numéro 363-2006 autorisant une dépense de 32 100 000 \$ et un emprunt de 29 804 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2013-211 en date du 19 mars 2013, adoptait le Règlement numéro 363-1-2013 autorisant une dépense supplémentaire de 10 000 000 \$ pour réaliser des travaux de réaménagement d'un tronçon de la rue Jacques-Cartier et du secteur riverain ainsi que de l'aménagement des berges et de parcs, et ce, dans le cadre du protocole d'entente révisé avec la Commission de la capitale nationale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2010-138 en date du 9 février 2010 et par sa résolution numéro CM-2010-664 en date du 22 juin 2010, mandatait, entre autres, le Service d'évaluation et des transactions immobilières à acquérir, de gré à gré, tous les immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à autoriser tout règlement à intervenir dans le but d'acquérir les propriétés et les droits réels requis;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2011-420 en date du 10 mai 2011, mandatait la firme Beaudry, Bertrand, avocats à accomplir toutes les procédures requises pour l'acquisition par expropriation des lots n'ayant toujours pas fait l'objet d'entente, autorisait le trésorier à verser au greffe de la Cour supérieure, les indemnités provisionnelles et autorisait la poursuite des négociations de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente, dont le détail est plus amplement décrit dans le tableau suivant :

Propriétaire au rôle d'évaluation	Matricule	Adresse de la propriété	Lot sud	Sup. sud (m ²)	Lot nord	Sup. nord (m ²)	Montant
Acquisition : Michel Sallenave	6735-74-9526	915, Jacques-Cartier	1 105 702	57,69			65 644 \$

CONSIDÉRANT QU'un montant de 19 909,40 \$, à titre d'indemnité provisionnelle, a déjà été versé à monsieur Michel Sallenave, ce projet d'entente requiert un versement supplémentaire de 45 734,60 \$ (65 644,00 \$ - 19 909,40 \$), plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE ce montant supplémentaire s'explique, entre autres, par une valeur marchande initiale établie en 2009, certaines modifications au projet, de nouvelles données non disponibles originalement tel que des servitudes existantes ainsi que des réclamations par la partie expropriée non anticipées, le tout ayant été analysé, confirmé et jugé raisonnable par les experts et les représentants de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'à ce montant, s'ajouteront les frais d'expert de la partie expropriée, les frais judiciaires taxables sur présentation de mémoire de frais taxés, ainsi que l'intérêt au taux légal applicable depuis la date de prise de possession, soit le 29 septembre 2011, auquel est soustraite l'indemnité provisionnelle déjà versée à la partie expropriée;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce projet d'entente, la Ville de Gatineau pourra procéder à la fermeture de ce dossier au Tribunal administratif du Québec;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à cette entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013 un montant de 45 734,60 \$ (65 644,00 \$ - 19 909,40 \$), plus les taxes applicables, pour l'acquisition du lot 1 105 702 au cadastre du Québec, un montant de 19 909,40 \$ ayant déjà été versé au propriétaire, monsieur Michel Sallenave, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;

- autorise le trésorier à puiser, à même les règlements d'emprunt numéros 363-2006 et 363-1-2013 les montants requis pour le paiement des frais d'expert, des frais judiciaires ainsi que les intérêts prévus au projet d'entente, relativement à l'acquisition du lot 1 105 702 au cadastre du Québec, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente;
- autorise la firme Beaudry, Bertrand, avocats à procéder aux démarches visant la fermeture du dossier au Tribunal administratif du Québec ou à la Cour supérieure en lien avec les procédures visant l'établissement de l'indemnité finale pour le lot 1 105 702 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30363-001-79035	50 296,63 \$	Tronçon de la rue Jacques-Cartier - Acquisition de terrains
04-13493	2 286,73 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1655 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-36 - 91 995,18 \$ - PÉRIODE DU 1^{ER} AU 7 SEPTEMBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-36 au montant de 91 995,18 \$ pour la période du 1^{er} au 7 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2013-1656 **RATIFICATION DE LA LISTE DES ACHATS ET DES LOCATIONS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-38 - 135 193,78 \$ - PÉRIODE DU 15 AU 21 SEPTEMBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-38 au montant de 135 193,78 \$ pour la période du 15 au 21 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2013-1657 **SOUSSION 2013 SP 135 - ACHAT DE TROIS CAMIONS AVEC BENNE BASCULANTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Tradition Ford, 1163, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, Québec, J2C 2C8, pour l'achat de trois camions avec benne basculante pour un montant total de 170 617,15 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 18 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30702-006-27555	54 399,13 \$	Achat de véhicules et équipements 3 camions 3/4 tonne
06-30734-006-27556	54 399,13 \$	Achat de véhicules et équipements Camion 1 tonne
06-30734-007-27557	54 399,14 \$	Achat de véhicules et équipements Camion 1 tonne
04-13493	7 419,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1658

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-39 - 164 592,17 \$ - PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-39 au montant de 164 592,17 \$ pour la période du 22 au 28 septembre 2013.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Adoptée

CE-2013-1659

MONTANT ADDITIONNEL - SOUMISSION 2012 SI 244 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GRUE HYDRAULIQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1403 en date du 18 septembre 2013, adjugeait un contrat à la firme Magnéto-Laval inc. pour la fourniture et l'installation d'une grue hydraulique pour un montant total de 36 332,10 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un coût supplémentaire de 6 783,53 \$, incluant les taxes, est nécessaire afin d'installer un contrôleur proportionnel;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 726-2013 concernant la politique de délégation de pouvoir, une autorisation des autorités municipales compétentes est nécessaire lorsque le dépassement excède 10 % du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 6 783,53 \$, incluant les taxes, pour l'installation d'un contrôle proportionnel suite à l'achat et l'installation d'une grue hydraulique sur le camion 315TC274.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11003-004-27558	6 488,53 \$	Achat de véhicules et équipements - Treuil pour camion
04-13493	295,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1120D1 DÉPÔT DE DOCUMENT

1. Rapport des réductions accordées aux organismes pour les coûts de location de janvier à juin 2013

CE-2013-1660 Aucune résolution ne correspond à ce numéro**CE-2013-1661 SOUMISSION 2013 SI 319 - FOURNITURE DE MATÉRIEL AUDIO-VISUEL À LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET AU CABARET LA BASOCHE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Solotech inc., 79, rue Crémazie, Gatineau, Québec, J8Y 3P1, pour la fourniture de matériel audio-visuel pour les salles Jean-Després et le cabaret La Basoche pour un montant total de 26 199,35 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 7 octobre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72010-692-25465	7 499,06 \$	Direction - Arts, culture et lettres - Équipements non-capitalisables
72130-692	12 674,50 \$	Gestion de la diffusion culturelle - Équipements non-capitalisables
72133-692-25198	3 517,18 \$	Salle la Basoche - Équipements non-capitalisables
04-13593	1 369,26 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	1 139,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1662 SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIVE À LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU AU PROGRAMME ACCES TABAC ET CONCERNANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013-2014

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Tabac (Actions concertées pour contrer les économies souterraines) vise à enrayer le commerce illégal du tabac au Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Tabac est une initiative gouvernementale destinée à lutter contre le commerce illégal du tabac sur le territoire du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Tabac est fondé sur la concertation entre les corps de police du Québec et les ministères et organismes gouvernementaux du Québec concernés;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Tabac a pour objectif d'assurer le respect du régime fiscal et de rétablir l'ordre dans l'activité commerciale du tabac en diminuant la concurrence déloyale et en luttant contre la commercialisation illicite du tabac au sein de marchés parallèles;

CONSIDÉRANT QUE le rôle du ministre consiste notamment à assurer la coordination du programme ACCES Tabac ainsi que la formation des policiers en matière de contrebande de tabac;

CONSIDÉRANT QUE le programme ACCES Tabac est coordonné par le ministère de la Sécurité publique et entièrement financé par le ministère des Finances du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la signature du protocole d'entente à intervenir entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Gatineau, officialisant la participation du Service de police de Gatineau au programme ACCES Tabac pour l'exercice financier 2013-2014.

Le directeur du Service de police est autorisé à signer les documents donnant suite à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-29400 - Recouvrement de tiers -Sécurité publique, au projet 11866, mais entièrement compensés par le ministère des Finances du Québec.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-1663 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-38 POUR UN MONTANT TOTAL DE 625 027,38 \$ POUR LA PÉRIODE DU 26 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE 2013**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-38 d'un montant de 625 027,38 \$ pour la période du 26 septembre au 9 octobre 2013.

Adoptée

CE-2013-1664 **APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉROS 35, 36, 37, 38, 39 ET 40 - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 38, 39, 40, 41, 42 ET 43 - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 38, 39, 40, 41, 42 ET 43 - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉROS 37, 38, 39, 40, 41 ET 42**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 35, 36, 37, 38, 39 et 40, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 38, 39, 40, 41, 42 et 43, les listes des réquisitions numéros 38, 39, 40, 41, 42 et 43 ainsi que les listes des embauches numéros 37, 38, 39, 40, 41 et 42.

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 35	Pièces de comptes à payer	23 602,75 \$	23 au 27 septembre 2013
Liste PD numéro 38	Pièces de comptes à payer	668 819,95 \$	23 au 27 septembre 2013
Liste des réquisitions numéro 38	Pièces de comptes à payer	15 422,04 \$	23 au 27 septembre 2013
Liste des embauches numéro 37	Embauches de personnel temporaire	276 981,10 \$	16 au 20 septembre 2013
Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 36	Pièces de comptes à payer	40 224,63 \$	30 septembre au 11 octobre 2013
Liste PD numéro 39	Pièces de comptes à payer	675 862,87 \$	30 septembre au 11 octobre 2013
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	14 534,56 \$	30 septembre au 11 octobre 2013
Liste des embauches numéro 38	Embauches de personnel temporaire	616 078,70 \$	23 au 27 septembre 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 37	Pièces de comptes à payer	20 955,17 \$	14 au 18 octobre 2013
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	431 539,79 \$	14 au 18 octobre 2013
Liste des réquisitions numéro 40	Pièces de comptes à payer	11 773,59 \$	14 au 18 octobre 2013
Liste des embauches numéro 39	Embauches de personnel temporaire	339 584,35 \$	30 septembre au 11 octobre 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Période
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	34 738,72 \$	21 au 25 octobre 2013
Liste PD numéro 41	Pièces de comptes à payer	708 765,63 \$	21 au 25 octobre 2013
Liste des réquisitions numéro 41	Pièces de comptes à payer	13 201,48 \$	21 au 25 octobre 2013
Liste des embauches numéro 40	Embauches de personnel temporaire	7 955,07 \$	14 au 18 octobre 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 39	Pièces de comptes à payer	19 784,90 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2013
Liste PD numéro 42	Pièces de comptes à payer	720 262,82 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2013
Liste des réquisitions numéro 42	Pièces de comptes à payer	5 503,47 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2013
Liste des embauches numéro 41	Embauches de personnel temporaire	1 034 935,50 \$	21 au 25 octobre 2013

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 40	Pièces de comptes à payer	12 636,08 \$	4 au 8 novembre 2013
Liste PD numéro 43	Pièces de comptes à payer	453 338,44 \$	4 au 8 novembre 2013
Liste des réquisitions numéro 43	Pièces de comptes à payer	8 706,49 \$	4 au 8 novembre 2013
Liste des embauches numéro 42	Embauches de personnel temporaire	682 336,59 \$	28 octobre au 1 ^{er} novembre 2013

Adoptée

CE-2013-1665

ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES COMMANDES C-39, C-40, C-41 ET C-42 POUR UN MONTANT TOTAL DE 2 615 930,78 \$ POUR LA PÉRIODE DU 10 OCTOBRE AU 6 NOVEMBRE 2013

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes de commandes C-39, C-40, C-41 et C-42 d'un montant total de 2 615 930,78 \$ pour la période du 10 octobre au 6 novembre 2013.

<u>Numéro des listes</u>	<u>Périodes</u>	<u>Montants</u>
C-39	du 10 au 16 octobre	543 987,38 \$
C-40	du 17 au 23 octobre	992 777,93 \$
C-41	du 24 au 30 octobre	836 141,73 \$
C-42	du 31 octobre au 6 novembre	243 023,74 \$

Adoptée

CE-2013-1666 SIGNATURE - CONTRATS - SERVITUDES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel réalisés par des promoteurs, ceux-ci doivent céder à la Ville de Gatineau des servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques, d'aménagement, de non construction et non déboisement;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier-adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les contrats relatifs aux servitudes d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques consenties en faveur de la Ville, au prix nominal de 1 \$, et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2017.

Adoptée

CE-2013-1667 SIGNATURE - CONTRATS - SERVITUDES D'INONDATION

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement de zonage, la construction dans les zones inondables est assujettie à des dispositions particulières;

CONSIDÉRANT QUE l'une des modalités de cette réglementation exige du propriétaire intéressé à construire dans un tel secteur, à consentir à la Ville de Gatineau une servitude d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier-adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les contrats relatifs aux servitudes d'inondation consenties à la Ville, au prix nominal de 1 \$, et ce, dès leur approbation par le Service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2017.

Adoptée

CE-2013-1668 SIGNATURE - CESSION DE SERVITUDE POUR LES SERVICES D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS ET AUTRES

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de développement résidentiel, commercial ou industriel réalisés par des promoteurs, la Ville de Gatineau doit accorder des servitudes réelles d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques, en faveur des promoteurs, Hydro-Québec, Bell, Vidéotron ou autres compagnies offrant des services publics;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type de servitude, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces contrats :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence, le greffier-adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les contrats relatifs à des cessions de servitude pour des services d'aqueduc, d'égouts, de passage ou d'utilités publiques consenties en faveur des promoteurs, Hydro-Québec, Bell, Vidéotron ou toutes autres compagnies offrant des services publics, au prix nominal de 1 \$, et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme du conseil qui se termine au mois de novembre 2017.

Adoptée

CE-2013-1669 **SIGNATURE DE DIVERS ACTES D'ACQUISITION LORS DE REMEMBREMENT DE TERRAINS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets de développement résidentiel, commercial ou industriel, la Ville de Gatineau doit faire l'acquisition de surlargeurs de rues, de passages piétonniers, de bassins, de parcs, de rues et de pistes cyclables lors de remembrement de terrains et zones sensibles;

CONSIDÉRANT QUE pour accélérer le cheminement de ce type d'acquisition, il y a lieu d'obtenir une autorisation générale pour la signature de ces actes d'acquisition :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier-adjoint ou l'assistant-greffier à signer tous les actes d'acquisition de surlargeurs de rues, de passages piétonniers, de bassins, de parcs, de rues et de pistes cyclables et zones sensibles consentis en faveur de la Ville, au prix nominal de 1 \$, et ce, dès leur approbation par le service concerné.

Cette autorisation est valable pour le terme de ce conseil qui se termine au mois de novembre 2017.

Adoptée

CE-2013-1670 **SOUMISSION 2013 SP 287 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'AMEUBLEMENT - SERVICE DE L'INFORMATIQUE****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Artwoods Buroplus, 156, promenade du Portage, Gatineau, Québec, J8X 4B6, pour la fourniture et l'installation d'ameublement pour le Service de l'informatique pour un montant total de 157 600,83 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 octobre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11050-001-27559	150 747,13 \$	Ameublement - Service de l'informatique
04-13493	6 853,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1671 **SOUMISSION 2013 SI 285 - LOCATION DE TOILETTES SÈCHES - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Outaouais Sanitaire inc., 58, rue du Muguet, Gatineau, Québec, J8M 1H3, pour la location de toilettes sèches, sur la base des prix unitaires indiqués à la formule de soumission, pour un montant approximatif de 92 336,42 \$, incluant les taxes, pour une période de trois ans, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 septembre 2013, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans. Les prix seront fermes pour la première année et seront indexés selon l'IPC pour les années subséquentes, et ce, jusqu'à concurrence de moins de 100 000 \$ pour l'ensemble des trois années, limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2015, 2016 et 2017, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2013-1672

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE 16 711,98 \$ DANS LE CADRE DU MANDAT DE LABORATOIRE SUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 5 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2012-633 en date du 2 mai 2012, adjugeait un mandat à la firme Labo S.M. inc. pour réaliser le contrôle de qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 5, au coût de 65 493,38 \$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'un ajustement de coûts au montant de 4 511,98 \$, incluant les taxes, a été approuvé par la délégation de pouvoir numéro 112974;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande un ajustement de coût de 12 200 \$, incluant les taxes, pour les services rendus selon les prix unitaires de la soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 112974 au montant de 4 511,98 \$, incluant les taxes;
- autorise un ajustement au montant de 12 200 \$, incluant les taxes, dans le cadre des services de contrôle de qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 5, le tout portant le total du mandat à 82 205,36 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-012-27560	11 669,45 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Saint-Joseph, Jean-Proulx à Valin
04-13493	530,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30695-005	4 000 \$		Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Wilfrid-Lavigne, John Egan à Principale
06-30695-006	8 000 \$		Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier Aylmer - Travaux ponctuels
- 06-30695-012		12 000 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement du réseau routier - Saint-Joseph, Jean-Proulx à Valin

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1673

SOUSSION 2013 SP 312 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSPECTION D'URGENCE DE STRUCTURES SUR LE TERRITOIRE GATINOIS - 2013-2016 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs- conseils pour l'inspection d'urgence de structures sur le territoire gatinois pour un montant total approximatif de 68 985 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2013, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2012-589 en date du 19 juin 2012.

Le contrat sera d'une durée de trois ans à compter de la date d'adjudication du contrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-027-27561	65 985,00 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers - Aqueduc et égouts - Inspection urgente des ponts 2013-2016
04-13493	3 000,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1674

PARTICIPATION DE MADAME LA CONSEILLÈRE MIREILLE APOLLON À UN DÎNER ORGANISÉ PAR LE CLUB RICHELIEU D'OTTAWA LE 22 NOVEMBRE 2013 - 105 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Mireille Apollon à participer au dîner-conférence « À poils et à plumes » organisé par le Club Richelieu le 22 novembre 2013 à Ottawa.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 95 \$ à l'ordre de Club Richelieu, au 4120 E, promenade Riverside, Ottawa, Ontario, K1V 1C4, pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour couvrir les frais de déplacement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-314	9,57 \$	Mireille Apollon - de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Frais de déplacement
02-79936-312	90,87 \$	Mireille Apollon - de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Frais de représentation
04-13493	4,56 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre.

Adoptée

CE-2013-1675 **PARTICIPATION DE MESDAMES LES CONSEILLÈRES SYLVIE GONEAU ET MIREILLE APOLLON AU GALA DES GENS D'AFFAIRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU LE 23 NOVEMBRE 2013 - 436,90 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Sylvie Goneau et Mireille Apollon à participer au Gala des gens d'affaires de la Chambre de commerce de Gatineau le 23 novembre 2013.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 436,90 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	208,95 \$	Mireille Apollon - de l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79944-972	208,95 \$	Sylvie Goneau - de Bellevue - Aménagement - Subventions
04-13493	19,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 19 novembre 2013.

Adoptée

CE-2013-1676 **PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE D'UNE COMMIS ADMINISTRATIVE - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS**

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de madame Cynthia Martin sera au-delà de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger madame Cynthia Martin à titre de commis administrative pour une période ne pouvant dépasser le 20 décembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Cynthia Martin à titre de commis administratif pour une période à être déterminée par le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés, mais qui ne peut dépasser le 20 décembre 2013.

Le salaire de madame Cynthia Martin sera celui de la classe 3, 4^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant : 02-19921-132 - Service des loisirs, des sports et du développement des communautés - Temporaires - Cols blancs.

Adoptée

CE-2013-1120D2 **DÉPÔT DE DOCUMENT**

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 79-2002 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires - Période du 4 septembre au 1^{er} octobre 2013

CE-2013-1677 **RENOUVELLEMENT 2014 - RÉGIME FLEXIBLE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurance collective du régime flexible pour les employés cols blancs, cols bleus, pompiers, cadres et professionnels ainsi que pour les retraités de ces mêmes groupes à compter du 1^{er} janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aon Hewitt a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier et qu'après négociation avec l'assureur, elle nous recommande l'acceptation des conditions de renouvellement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurance collective flexible pour les groupes d'employés ci-haut mentionnés à compter du 1^{er} janvier 2014 de la SSQ Groupe financier, applicable pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 23 octobre 2013 de la firme Aon Hewitt, dont la copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Adoptée

CE-2013-1678 **PROLONGATION DU CONGÉ SANS SOLDE DE L'EMPLOYÉ 108576 AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 108576 au Service des ressources humaines bénéficie actuellement d'un congé sans solde de trois mois, et ce, jusqu'au 22 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 108756 a formulé une demande de prolongation de son congé sans solde d'une durée de neuf mois additionnels, soit jusqu'au 22 août 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de prolongation respecte les délais prévus à l'article 11.10 de la convention collective liant la Ville et le Syndicat des cols blancs de Gatineau inc.;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 108576, secrétaire II au Service des ressources humaines, une prolongation de son congé sans solde jusqu'au 22 août 2014 inclusivement.

Adoptée

CE-2013-1679 **CHOIX DE LIMITE PAR LÉSION POUR FINS DE COTISATIONS - COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL - ANNÉE 2014**

CONSIDÉRANT QUE le règlement de l'ajustement rétrospectif de la cotisation prévoit que l'employeur, assujetti au mode rétrospectif, doit faire parvenir annuellement à la Commission de la santé et de la sécurité du travail, une attestation indiquant la limite des coûts qu'il supportera pour chaque accident du travail ou maladie professionnelle survenu dans son entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a mandaté la firme Optimum Actuares & Conseillers inc. pour effectuer l'analyse financière du choix de la limite;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation de la firme Optimum Actuares & Conseillers inc., du Service des finances et du Service des ressources humaines est de fixer le choix de la limite par réclamation à 9 fois le salaire minimum annuel assurable, soit 69 500 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de fixer la limite par lésion à 9 fois le salaire maximum annuel assurable par réclamation pour l'année de cotisation 2014.

Le directeur du Service des ressources humaines ou le chef de la Section de la santé et de la sécurité est autorisé à signer le document nécessaire pour l'attestation du choix de la limite par réclamation afin de donner suite à la présente et à agir à titre de représentant auprès de la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Adoptée

CE-2013-1680

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DAVE AUDET-BILODEAU AU POSTE DE TECHNICIEN EN FORESTERIE - DIVISION DES PARCS ET DES ESPACES VERTS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire d'autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau sera au-delà de la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a nécessité de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs et des espaces verts du Service des travaux publics pour la période du 22 septembre au 31 décembre 2013 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau à titre de technicien en foresterie à la Division des parcs et des espaces verts du Service des travaux publics du 22 septembre au 31 décembre 2013.

Le salaire de monsieur Dave Audet-Bilodeau est celui de la classe 9, 3^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-49300-132 - Lutte contre l'agrile du frêne - Temporaires - Cols Blancs.

Adoptée

CE-2013-1681

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À L'EMPLOYÉ 105583 AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE l'employé 105583, pompier au Service de sécurité incendie, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde d'une période d'un an débutant le 1^{er} décembre 2013 pour se terminer le 30 novembre 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la convention collective liant la Ville de Gatineau et l'Association des pompiers et pompières de Gatineau et a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Service de la sécurité incendie et du Service des ressources humaines :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à l'employé 105583 au Service de sécurité incendie, un congé sans solde pour la période débutant le 1^{er} décembre 2013 jusqu'au 30 novembre 2014 inclusivement.

Adoptée

CE-2013-1682

APPROUVER LA DÉPENSE PRÉVUE POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LES EXAMENS DE PROMOTION - SERGENT-DÉTECTIVE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau requiert des services professionnels pour l'administration des examens de promotion sergent-détective;

CONSIDÉRANT QUE ce service professionnel peut être dispensé uniquement par l'École nationale de police;

CONSIDÉRANT QUE les règles d'adjudication de contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de service et qui est conclu, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir le service, et ce, en vertu de l'article 573.3, 2^e alinéa de la Loi sur les cités et villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité octroie un contrat à l'École nationale de police pour les services professionnels d'administration des examens de promotion sergent-détective pour un montant approximatif de 50 000 \$.

De plus, ce comité autorise le Service de police à effectuer les dépenses requises relatives à ce dossier, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-21603-411 - Gestion des ressources humaines - Services professionnels.

Adoptée

CE-2013-1683

CONFIRMER LE MANDAT ACCORDÉ PAR LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES À LA FIRME BEAUDRY BERTRAND POUR SERVICES PROFESSIONNELS AFIN DE REPRÉSENTER ET ASSISTER LA VILLE DE GATINEAU DANS LE DOSSIER LA MAISON BARTHOLD ET COMPLICES TRAITEUR (MBCT) INC., SABINE BARTHOLD-ROBILLARD ET BIANCA NUGENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu signification d'une requête introductive d'instance de la part de La Maison Barthold et Complices traiteur (MBCT) inc., Sabine Barthold-Robillard et Bianca Nugent dans le dossier 550-17-007251-133 de la Cour supérieure du Québec, le tout en dommages intérêts découlant de l'appel d'offres 2009 SP 253 relativement à l'exploitation d'une concession alimentaire au centre sportif;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le mandat de la firme Beaudry Bertrand, avocats pour services professionnels afin de représenter la Ville dans sa défense et demande reconventionnelle dans le dossier 550-17-007251-133 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ

QUE ce comité confirme le mandat accordé à la firme Beaudry Bertrand, avocats pour services professionnels afin de représenter les intérêts de la Ville de Gatineau pour sa défense et demande reconventionnelle dans le dossier 550-17-007251-133 dans le cadre des procédures judiciaires intentées contre elle.

Les honoraires seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-412 - Affaires juridiques - Services juridiques.

Adoptée

CE-2013-1684

RÈGLEMENT HORS COUR - JOËLLE BROUILLETTE C. VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 octobre 2012, la demanderesse instituait devant la Cour du Québec une requête introductive d'instance portant le numéro 550-22-014118-127 suite à une chute survenue au centre sportif de Buckingham situé au 485, rue James;

CONSIDÉRANT QUE des pourparlers de règlement hors cour ont eu lieu et que des modalités quand une entente ont été convenues;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Gatineau de régler le présent dossier conformément aux modalités négociées à l'entente entre les parties et les procureurs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement du présent litige conformément aux modalités négociées en retour de la signature d'une quittance finale et totale pour tous les dommages reliés directement ou indirectement aux faits allégués à la requête introductive d'instance ainsi qu'un désistement des procédures.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser le présent règlement hors cour.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19110-991-82959	12 000 \$	Assurances - Réclamation civile - Dommages intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 15 novembre 2013.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif